



PRÉFET DE LA CORRÈZE



VILLE DE BRIVE

Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 30 mai 2018

## INVITATION - PRESSE

### **Contractualisation financière avec l'État: signature du contrat financier entre l'État et la Ville de Brive**

La loi de programmation des finances publiques, publiée le 22 janvier 2018, organise un mécanisme de contractualisation financière entre l'État et les principales collectivités locales. Ces contrats sont à négocier d'ici fin juin 2018 et engagent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de ces collectivités pour les années 2018, 2019 et 2020.

Le pacte financier État-collectivités a été annoncé par le Président de la République lors de la première réunion de la Conférence nationale des territoires en juillet 2017. Il a depuis été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Il vise à engager les grandes collectivités à réaliser 13 milliards d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement sur les 3 prochaines années. En contrepartie, l'État assure la stabilité des dotations aux collectivités durant le quinquennat.

322 collectivités sont concernées par ce pacte. Elles représentent les deux tiers de la dépense locale. Il s'agit des régions, des départements, des métropoles et des grosses intercommunalités et grandes villes dont les dépenses de fonctionnement annuelles dépassent les 60 millions d'euros.

La ville de Brive a décidé de s'engager et de s'inscrire dans cette démarche de contractualisation. Elle est la 1<sup>ère</sup> Ville de l'ex-Limousin et la 2<sup>ème</sup> en Nouvelle-Aquitaine après Bordeaux à avoir contractualisé.

**Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze, et Frédéric Soulier, maire de la Ville de Brive, signeront un contrat financier :**

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 9 heures  
Mairie de Brive-la-Gaillarde – Bureau du maire**

#### **Contact presse**

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter